

Gespx (logiciel de gestion commerciale)

Propriété & Usage

Tout usage, représentation ou reproduction intégral ou partiel, fait sans le consentement de Im@gin Micro est illicite (Loi du 11 Mars 1957 - Loi du 3 Juillet 1985). Ils constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. Tous droits réservés dans tous pays. Logiciel original développé par Im@gin Micro. Documentation Im@gin Micro. Toute utilisation, à quelque titre que ce soit, non autorisée dans le cadre de la convention de licence, est strictement interdite sous peine de sanctions pénales (Loi du 3 Juillet 1985, Art. 46).

Conformité & Mise en garde

Compte tenu des contraintes inhérentes à la présentation sous forme de manuel électronique, les spécifications visées dans la présente documentation constituent une illustration aussi proche que possible des spécifications. Il appartient au client, parallèlement à la documentation, de mettre en œuvre le progiciel pour permettre de mesurer exactement l'adéquation de ses besoins aux fonctionnalités. Il est important, pour une utilisation sûre et opérationnelle du progiciel, de lire préalablement la documentation.

Compatibilité

Im@gin Micro met en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la compatibilité de ses progiciels et options avec les logiciels tiers dans leur version existante au moment du développement du progiciel concerné. Toutefois, elle ne garantit pas leur compatibilité avec les possibles évolutions des logiciels tiers. Il appartient au Client de s'informer sur leur éventuelle adéquation.

Evolution

La documentation correspond à la version référencée. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Toutefois, un document informatif additionnel peut être joint à la documentation existante pour présenter les modifications et améliorations apportées à ces mises à jour.

Les noms de produits ou de sociétés, toute image, logo ou représentation visuelle mentionnés dans ce document ne sont utilisés que dans un but d'identification et peuvent constituer des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.



Table des matières

Paramétrage de la comptabilité analytique	3
Paramétrage : Options	3
Paramétrage : Plans et sections	3
Paramétrage : Affectations aux codes comptables	3
Paramétrage : Saisie automatique dans les familles d'articles	4
Fonctionnement de la comptabilité analytique	5
Saisie sur une facture	5
Saisie automatique	5
Modifier la saisie analytique existante	6
Consulter une saisie analytique existante	6
Foire aux questions	7
Saisie automatique non fonctionnelle	7



Paramétrage de la comptabilité analytique

Paramétrage : Options

Différentes options permettent de régler la façon dont la comptabilité analytique va fonctionner. Ces options sont déterminées lors de l'installation du logiciel et la configuration associée. Ces options permettent de régler :

- > Activation ou non de la comptabilité analytique.
- Nombre de plans maximum (De 1 à illimité).
- Nombre de sections maximum par plan (De 1 à illimité).
- Nombre de caractères dans le code de section (De 1 à illimité).

Paramétrage : Plans et sections

Cliquez sur l'onglet « *Paramétrage* », puis sur le bouton « *Paramètres comptabilité* ». Ensuite, cliquez sur l'onglet « *Plan analytique* » puis « *Gestion des plans analytiques* ».

• Création de plans analytiques

Le tableau du haut permet de saisir les plans.

Un plan est défini par :

- ➤ Son *libellé*.
- > Si il est <u>obligatoire</u> ou non. Un plan obligatoire fait que les montants saisis pour ce plan doivent être exactement similaire au montant attendu.
- S'il est <u>par défaut</u> ou non. Un plan par défaut aura un affichage différent des autres, dans l'interface de saisie analytique, permettant de le différencier. Un seul plan peut être par défaut.
- > <u>Le numéro du plan comptable</u> dans le logiciel de comptabilité.

Une fois un plan saisi, son libellé n'est plus modifiable. Toutes les autres valeurs restent modifiables.

• Création de sections analytiques

Pour chaque plan sélectionné dans le tableau du haut, le tableau du bas affiche les sections associées à ce plan. Il est donc possible d'y ajouter des sections. Les données de la section ne sont modifiables que dans la ligne d'ajout (« *Cliquer ici pour ajouter une nouvelle ligne* »).

Mettre une section comme « <u>Total</u> » signifie que cette section ne pourra pas être utilisée pour y affecter des montants, mais uniquement pour des raisons d'organisation dans ce tableau. Cela permet de créer des séparations entre des groupes de sections.

Paramétrage: Affectations aux codes comptables

Cliquez sur l'onglet « *Paramétrage* », puis sur le bouton « *Paramètres comptabilité* ». Ensuite, il faut cliquer sur l'onglet « *Plan analytique* » puis « *Affectation aux codes comptables* ».

Paramétrage des codes comptables affectables



Pour choisir les codes comptables qui devront avoir une saisie analytique il faut aller sur l'onglet « Plan comptable » dans les « Paramètres comptabilité ».

Seul les codes comptables qui commencent par « 6 » ou « 7 » peuvent être utilisés.

Pour activer un code comptable pour la saisie analytique, il faut cocher la colonne « <u>Saisie</u> analytique ». Et ainsi pour désactiver la saisie sur un code comptable il suffit de le décocher.

Affectation des sections aux codes comptables

Pour affecter une ou plusieurs sections comptables à un code comptable, il faut le sélectionner dans le tableau « *Liste des comptes* ».

Ensuite il faut choisir un plan dans la liste déroulante « *Plan analytique* ».

Enfin, dans le tableau « Sections », il est possible d'ajouter les sections du plan sélectionné.

Si il existe plusieurs plans et que doit être affecté des sections d'un autre plan à ce même code comptable, il suffit de choisir le second plan dans la liste déroulante, et d'ajouter les sections de la même manière. Les sections rajoutées pour un code comptable et pour chacun des plans sont mémorisées.

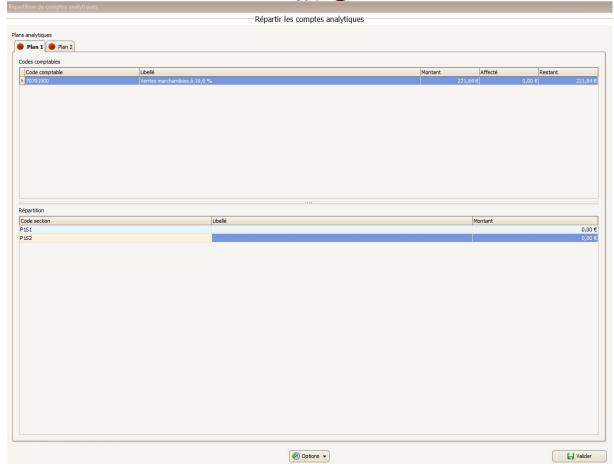
Paramétrage: Saisie automatique dans les familles d'articles

Pour réaliser la saisie automatique de l'analytique dans les familles d'articles, il faut cliquer sur l'onglet « *Données* » puis le bouton « *Familles* ».

Après avoir sélectionner la famille voulue, il faut aller dans l'onglet « *Comptabilité et taxes* ». Dans le tableau des codes comptables généraux, pour la catégorie comptable et le code comptable voulu, il est possible d'y affecter une section analytique.

Attention, la section analytique choisie doit être configurée pour ce code comptable dans le tableau des affectations.





Fonctionnement de la comptabilité analytique

Saisie sur une facture

Lors de la validation d'une facture, l'interface de saisie analytique apparaît automatiquement. La saisie dans cette fenêtre ne peut pas être annulée, les données de comptabilité analytique devant être saisies à chaque modification de facture.

Le plan écrit en gras est le plan qui a été défini par défaut.

Les plans dont le texte est écrit en rouge, sont les plans obligatoires.

La pastille a coté du nom des plans indique si les montants ont été intégralement saisis. Lorsque la pastille est rouge c'est que tout le montant n'a pas été saisi (Soit le montant saisi est inférieur au montant attendu, soit il est supérieur, mais pas exactement égal). La pastille devient verte lorsque le montant saisi est exactement égal au montant attendu.

Pour chacun des plans, il faut sélectionner un des codes comptables dans le tableau du haut afin de pouvoir saisir les montants correspondants à celui-ci dans le tableau du bas.

Saisie automatique

Gespx peut saisir de façon automatique le montant attendu pour un code comptable, si les conditions suivantes sont respectées :



- Avoir une ou plusieurs famille d'articles paramétrées pour la saisie automatique (Voir « Paramétrage : Saisie automatique dans les familles d'articles »).
- ➤ Il doit y avoir des articles appartenant aux familles paramétrées dans la facture. Ces articles doivent utiliser le même code comptable que celui qui a été paramétré au niveau de la famille.

Lors de la validation du document, le logiciel va attribuer automatiquement le montant attendu pour un code comptable à la section qui a été paramétrée dans la famille d'article.

Si tous les montants sont attribués automatiquement de cette manière la fenêtre de saisie n'apparaîtra pas.

Modifier la saisie analytique existante

Pour modifier la saisie existante sur une facture (qui n'est pas en cours d'édition), il faut cliquer sur « *Options* » puis choisir « *Saisie analytique...* ». La fenêtre de saisie apparaîtra permettant ainsi de modifier la saisie actuelle.

Consulter une saisie analytique existante

Pour consulter la saisie existante sur une facture déjà comptabilisée, il faut cliquer sur « *Options* » puis choisir « *Saisie analytique...* ». La fenêtre de saisie apparaîtra permettant ainsi de consulter la saisie actuelle. Aucune donnée ne peut être modifiée (Le titre de la fenêtre devient « Répartition des comptes analytiques — Lecture seule »).



Saisie automatique non fonctionnelle

- ➤ Vérifier que les articles sont correctement configurés au niveau de la famille d'articles.
- > Vérifier que pour la catégorie comptable du document, les codes comptables soient les mêmes dans la famille d'article et dans l'article.
- > Vérifier que le code comptable correspondant à cette catégorie comptable est bien activé pour la saisie analytique dans les paramètres de comptabilité.
- > Vérifier que la section analytique paramétrée au niveau de la famille d'article est bien affectée au code comptable correspondant dans les paramètres de comptabilité.